

sième est poursuivi pour « atteinte à l'intégrité sexuelle de sa mère ». Il était tellement défoncé qu'il s'est déshabillé et a voulu lui faire l'amour alors qu'elle somnolait dans le canapé.

« Happy end »

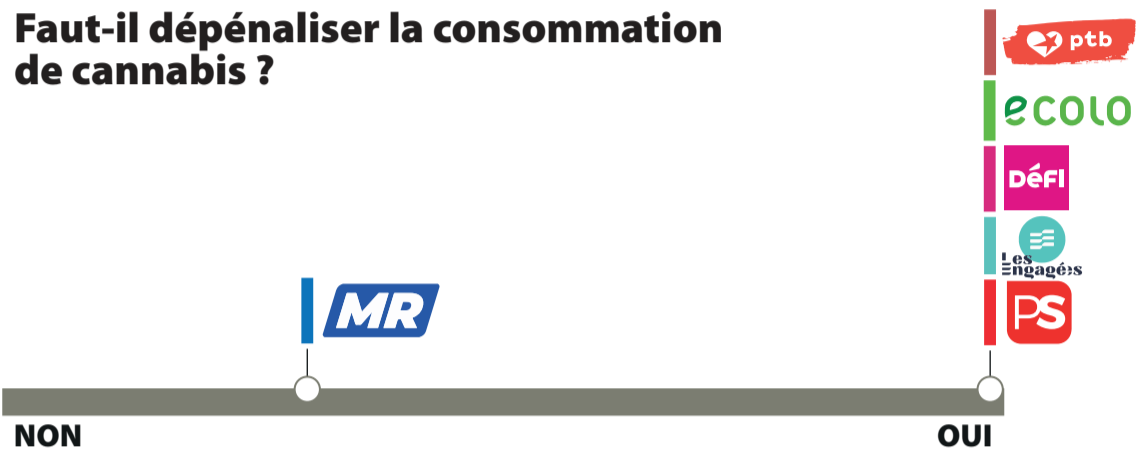
En Belgique, le concept de CTT est né au tribunal de Gand, en 2008. Une étude menée par l'université gantoise, en 2015, a conclu que le risque de récidive au cours des dix-huit mois est trois fois moindre pour les gens passés par une Chambre de ce type. Même si ces chiffres sont à prendre avec des pincettes, vu la faible taille de l'échantillon. A Charleroi, l'instance existe depuis janvier 2020. Et les premiers retours sont encourageants. « Sur dix suivis commencés, il y en a huit qui aboutissent. On n'a pas fait d'analyse scientifique de la question mais jusqu'ici, je n'ai vu aucun récidiviste passer », commente Jérôme Brichet. Dans les équipes d'Alter Ego, le ton est tout aussi positif : motivation plus forte, résultats plus rapides...

Mais ça prend du temps. Au lieu d'un jugement unique, le président Davio consacre une quinzaine de minutes à chaque cas, une fois par mois, pendant un an. « Cela permet de rendre une décision plus éclairée. S'il n'y a pas de récidive, cela nous évite un nouveau procès. Puis une personne en moins en détention, c'est aussi une économie pour la société. A terme, tout le monde est largement gagnant », assure Étienne Davio.

Car certains s'en sortent. Ce mardi-là, Louka bouclait son parcours. « A 22 ans, il dépendait du CPAS, consommait pour 10 à 20 euros de cannabis par jour, revendait tous azimuts via des SMS promotionnels et, en soirée, c'était la cocaïne. Là, on se retrouve avec quelqu'un de totalement transformé, abstinent, qui a un boulot », débrieife le procureur. Tout le monde y va de ses félicitations. Louka désire poursuivre son suivi psychologique parce que ça lui fait du bien. On oublie les deux ans de prison. Il devrait s'en sortir avec une peine de travail, sans casier. « Ici, je ne pense pas que la sanction soit encore d'actualité. Monsieur a pu démontrer qu'il avait réintégré la société », conclut Jérôme Brichet.

(1) Tous les prénoms ont été modifiés.

Faut-il dépénaliser la consommation de cannabis ?



MR

Dans un chapitre de son programme baptisé « zéro impunité », le MR « souhaite la mise en place de sanctions plus sévères à l'égard de tous les consommateurs de drogue dure », à savoir des amendes « allant de cinq à six fois le prix de la quantité saisie » et « une incarcération en cas de récidive ».

Les libéraux soulignent qu'il « faut exécuter les peines de prison prononcées »... avant d'écrire quelques lignes plus loin qu'il sera possible au consommateur « d'échapper à ces sanctions » en suivant un programme d'accompagnement. Le MR veut « développer les chambres spécialisées en matière de lutte contre la drogue afin de proposer une aide médicale et sociale plutôt que l'application d'une peine, sans traitement ». La question spécifique du cannabis n'est pas abordée dans le programme du MR.

PTB

« L'addiction est une maladie terrible, tant pour les personnes qui en souffrent que pour leur entourage. Personne ne gagne à les traiter comme des criminels », entame le PTB.

Sur la question du cannabis, le parti d'extrême gauche estime que « la légalisation et la réglementation constituent la meilleure option, mais sous contrôle public et selon des règles strictes en matière de production et de vente. Nous en interdisons la publicité, la vente aux mineurs et dans les débits d'alcool ». Le PTB souhaite aussi « décriminaliser » les drogues, en imposant aux « utilisateurs pris en flagrant délit de comparaître devant une Commission de dissuasion de la toxicomanie qui les orientera vers les services d'aide appropriés ». Le parti se dit enfin favorable à « l'utilisation du cannabis médical sur prescription d'un médecin ».

Ecolo

Fini l'approche « centrée sur la répression et le droit pénal », Ecolo veut « changer de perspective en considérant la question des usages de drogues avant tout comme une question de santé publique ». La simple consommation de stupéfiants, sans délit associé, fait partie des « comportements à décriminaliser » pour réduire la surpopulation carcérale.

Les verts veulent aussi « réglementer le marché du cannabis pour mieux contrôler sa production et sa distribution (interdiction de la publicité, soutien d'une offre non marchande) ». Parmi les autres propositions du parti : « généraliser les salles de consommation à moindre risque » et « créer une commission locale "drogues et addictions" dans chaque arrondissement judiciaire », où les consommateurs seront pris en charge par des travailleurs spécialisés.

Défi

Pour Défi, il faut « cesser de considérer les consommateurs de stupéfiants comme des criminels », et les voir plutôt « comme des patients qui nécessitent des soins ». Le parti amaranthe souhaite donc « supprimer les peines d'emprisonnement pour consommation de drogues en vue de mettre l'accent sur la prévention et la prise en charge médicale des usagers ». Une « décriminalisation qui ne rime pas forcément avec absence de sanction », mais celles-ci seraient de nature purement administrative. Défi propose également de « légaliser la vente et la consommation de cannabis pour concentrer les moyens policiers et judiciaires sur la grande criminalité ». Enfin, le parti s'engage à « étendre l'usage du cannabis médical à toute une série de maladies chroniques pour renforcer le traitement de la douleur ».

Les Engagés

« En matière de stupéfiants, l'interdiction pénale de la consommation nous paraît contre-productive », constatent Les Engagés. Ils privilégient « une approche plus sanitaire des dépendances » pour offrir un accompagnement humain au consommateur, « tout en évitant la banalisation de la consommation ». Parmi leurs propositions concrètes : « Légaliser la consommation du cannabis récréatif pour les personnes majeures ». Les centristes préconisent une production étatique officielle, avec des limites de consommation. L'argent récolté permettrait notamment de « financer la prévention, l'information et les besoins en santé ». Le parti suggère aussi « une mesure alternative à la prison consistant en une prise en charge psycho-médico-sociale intensive obligatoire pour les consommateurs de drogues ».

PS

« Puisque la répression seule est inefficace, il est temps de la coupler avec une politique ambitieuse qui mette la priorité sur la santé publique et les droits humains des consommateurs », écrit le PS.

Le parti propose de « mettre en place un marché réglementé du cannabis », où l'Etat « encadre strictement la production, la distribution et la consommation ». Plutôt que de déférer les consommateurs devant des juridictions pénales, les socialistes veulent créer des commissions administratives locales où psychologues, juristes et travailleurs sociaux ont une « marge de manœuvre très large » pour individualiser la réponse à apporter à chaque consommateur. Le PS parle aussi de « renforcer le maillage de salles de consommation à moindre risque » et de « dépénaliser le testing de la drogue dans les festivals ». X.C.

ABONNÉS



Michaël Hogge (Eurotox) :
« En matière de drogues, plus on réprime et plus il y a de violence »
Un entretien à lire sur www.lesoir.be

supplément



Ce mercredi, Studéo, le magazine de l'étudiant

Au sommaire : 48 pages de conseils pour guider les étudiants d'aujourd'hui !

> **SE LOGER** : les alternatives abordables > **SANTÉ** : les dangers du manque de sommeil > **ÉVASION** : les nomades digitaux > **ÉCOLE** : comment former à l'IA > **PROCRASTINATION** : les conseils pour s'y mettre > **ALCOOL** : plaisir ou dépendance ? > **DÉMOCRATIE** : la culture pop pour la doper ?

**GRATUIT
AVEC
LE SOIR**

LE SOIR
Reprenons notre quotidien